

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 17 novembre 2021**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis no 07-2021**

Indemnités du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour la législature 2021-2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie les mercredis 29 septembre et 6 octobre à Rolle dans le bâtiment du Martinet F. Notre commission au complet était composée de Mesdames Chantal Baechler Anne-Laure Berger et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich.

Mesdames Ingrid Jorissen, directrice d'ENJEU et Monica Berger, responsable comptabilité d'ENJEU, Madame Marinella Page, présidente du Codir, Messieurs Frédéric Mani et Laurent Campon, membres du CoDir étaient présents à nos deux réunions pour répondre à nos questions, et nous les en remercions.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné en deux temps. La partie rémunération du Codir (préavis provisoire reçu le 28 septembre) a été discuté avec le Codir lors de la réunion du 6 octobre. La partie rémunération du Bureau avec le préavis définitif (reçu le 13 octobre) a été discutée à distance par mail entre les membres de la Cofin vu les délais très courts et l'impossibilité de se réunir avant et pendant les vacances scolaires.

Préambule

Membres du bureau du Conseil intercommunal et indemnités de séances, les augmentations sont les suivantes :

-Secrétaire : 3'750.- / an (au lieu de 3'500.-/an)

-Commissions ad hoc/gestion et finances : 35.-/heure (au lieu de 30.-/heure)

Membres du Codir et ses commissions, l'augmentation est la suivante :

-Vice-président(e) : 3'000.- /an (au lieu de 2'000.-/an)

Pour le reste des indemnités, les montants restent identiques à la dernière législature. (2016-2021)

Remarques

Nous ne comprenons pas pourquoi les tarifs des membres des commissions sont augmentés de seulement 5.-/heure et sont plus bas que les membres des commissions désignés par le Codir. Nous estimons qu'il faut harmoniser ces montants.

Amendement

Nous demandons que tous les tarifs horaires de toutes les commissions soient identiques, soit 40.-/heure.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande à la majorité le préavis no 7-2021 tel qu'amendé.

Bursins, le 31 octobre 2021

Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Chantal Baechler

Gilles Favre

Rolf Keller

Christian Scaiola

Boris Wirrich